

L'Avant Scène Studio

Dossier d'inscription

Pièces à fournir

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse de moins de 1 an.
- Certificat d'assurance extra-scolaire.
- Feuille de renseignements et formulaire « droit à l'image ».
- Le paiement des cours (voir modalités paiements dans règlement intérieur)



Fiche Renseignements Mineur

NOM : -----

PRENOM :-----

Date de naissance : ---/---/-----

Nom des parents si différent de l'élève : -----

Adresse : -----

Téléphone portable : -----

e-mail :-----

Autorisation parentale et droit à l'image :

Mme ou Mr ----- représentant légal de l'élève
----- déclare avoir pris connaissance des
modalités d'inscription et en accepte toutes les conditions.

J'autorise l'Avant Scène Studio de manière irrévocable et à titre gracieux à diffuser et exploiter les images et vidéos de mon enfant sur tous supports papiers et services audiovisuels, sur tous services en ligne et tous réseaux et sans limitation de temps. Je reconnais que leur utilisation ne peut pas porter atteinte à sa vie privée et ne peut pas lui causer de préjudice.

OUI

☐

NON

☐

Signature :



Fiche Renseignements Majeur

NOM : -----

PRENOM :-----

Date de naissance : ----/----/-----

Nom des parents si différent de l'élève : -----

Adresse : -----

Téléphone portable : -----

e-mail :-----

Autorisation droit à l'image :

Mme ou Mr ----- déclare avoir pris connaissance
des modalités d'inscription et en accepte toutes les conditions.

J'autorise L'Avant Scène Studio de manière irrévocable et à titre gracieux à diffuser et exploiter les images et vidéos où j'apparais sur tous supports papiers et services audiovisuels, sur tous services en ligne et tous réseaux et sans limitation de temps. Je reconnais que leur utilisation ne peut pas porter atteinte à ma vie privée et ne peut pas me causer de préjudice.

OUI

☐

NON

☐

Signature :



Cours choisis

Merci de noter les cours souhaités :



Information Cours danse classique.

La classe sera attribuée selon l'âge mais aussi selon le niveau de l'élève. Les niveaux sont donc donnés à titre indicatif, c'est le professeur qui aura le choix final :

Les ateliers corps sont à partir de 7 ans, le matériel est fourni.

Cursus Loisir :

- Eveils : à partir de 2e section de maternelle jusqu'à grande section
- Initiation: grande section et CP
- Préparatoire : CP, CE1 CE2,
- Elementaire: CE2 CM1 CM2,
- Intermédiaire/avancé : 6e 5e 4e 3e
- Adultes

Cursus concours :

Entrée en cursus concours libre, mais participation aux Concours sur sélection

Les élèves de ces classes pourront présenter des concours au cours de l'année.

Une **sélection** sera faite par le professeur pour chaque concours, il n'est pas assuré que l'élève en fasse partie mais il travaillera de la même façon que les élèves sélectionnés.

Ils apprendront des variations ainsi que le processus de perfectionnement de chaque Chorégraphie.

Cette classe nécessite une grande motivation, un engagement personnel sûr et une complète assiduité. Toute absence non justifiée auprès du professeur ne sera pas tolérée et le professeur se réservera le droit de présenter ou non l'élève si celui-ci a manqué de préparation pour cause d'absence aux répétitions.

Les concours sont payants, le tarif est différent pour chaque évènement, les détails vous seront communiqués pour chaque occasion.

Les Cours particuliers sont sur demande

Tenue :

La couleur et le modèle du justaucorps sont imposés selon les niveaux, la référence vous sera donnée à l'inscription.

Chignon obligatoire pour les cours de classique.



Règlement Intérieur

ARTICLE 1 : Certificats

Certificat médical : un certificat médical de moins d'un an mentionnant l'aptitude de l'adhérent à pratiquer la danse doit être fourni lors de l'inscription.

Certificat d'assurance extra-scolaire : à remettre pour l'inscription

ARTICLE 2 : Comportement et discipline

En toutes circonstances et dans l'enceinte de l'Avant Scène Studio, tout adhérent doit avoir une présentation et un comportement corrects en actes et en paroles.

Les locaux doivent rester propres. Les papiers, bouteilles vides.... doivent être jetés par les consommateurs dans les poubelles réservées à cet effet.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux de l'Avant Scène Studio.

Le **téléphone**, le chewing-gum, les sucettes et les bijoux saillants sont strictement interdits durant les cours et toutes les représentations.

Les objets tranchants ou dangereux sont strictement interdits.

Les manquements aux principes de bonne conduite à l'égard d'un professeur, d'un membre du bureau ou de toute autre personne présente dans les locaux de l'Avant Scène Studio ne sont pas tolérés. Tout adhérent ne respectant pas cet article fera l'objet d'un avertissement.

En cas de récidive, le bureau se réserve le droit de l'exclure définitivement des cours.

L'exclusion temporaire ou définitive ne remet pas en cause le paiement des cours.

ARTICLE 3 : Présentation et tenue vestimentaire

En danse classique, une tenue obligatoire est déterminée par le professeur en début d'année. Le port de collant et de chaussons adéquats est obligatoire. Les danseuses doivent avoir les cheveux attachés en chignon.

Les effets oubliés à l'école sont conservés au sein de l'Avant Scène Studio. En fin d'année, les vêtements ou autres objets non récupérés seront remis à des œuvres d'utilité publique.

L'Avant Scène Studio n'est pas responsable des effets laissés à l'école.



ARTICLE 4 : Assiduité

L'assiduité et l'exactitude sont les conditions essentielles d'un travail efficace.

Toute absence doit être justifiée. Les parents sont priés d'en informer le professeur avant le début des cours.

ARTICLE 5 : Concours

Les élèves qui le souhaitent peuvent présenter des concours en accord avec leur professeur. Cela nécessite une grande motivation, un engagement personnel sûr et une complète assiduité. Toute absence non justifiée auprès du professeur ne sera pas tolérée.

Les concours sont payants, les montants diffèrent et vous seront communiqués pour chaque évènement.

ARTICLE 6 : Montant des cours

Le montant des cours est fixé au début de chaque année. Les frais d'adhésion et le paiement des cours sont à régler en totalité lors de l'inscription.

Ce ou ces règlements pourra(ont) être effectué(s) soit :

1/ en espèces en 1 fois et à l'inscription

2/ en 1 chèque remis à l'inscription et encaissé à la rentrée avec le total des cours et la cotisation de 20€.

3/ en 10 chèques : 1^{er} chèque = 1/10 du total des cours + cotisation de 15€ ; les 9 autres chèques = 1/10 du total des cours : chaque chèque est encaissé en début de mois.

Toute année débutée est due, aucun remboursement ne sera effectué sauf avec certificat médical.

Réduction famille : - 10% dès le 2^{ème} membre

Les tarifs tiennent compte des vacances scolaires et des jours fériés. Les absences ne donneront lieu à aucun remboursement.

L'inscription à l'Avant Scène Studio représente un engagement pour une année entière. L'arrêt en cours d'année pour convenance personnelle ne peut donner lieu à un remboursement ou une réduction.

Cependant, en cas d'arrêt pour blessure ou maladie interdisant la pratique de la danse, hospitalisation, ou déménagement, une réduction des paiements pourra être accordée.

ARTICLE 7 : Accès à l'école et aux salles de danse

L'accès aux vestiaires n'est autorisé qu'aux élèves.

Les élèves doivent attendre le professeur pour accéder à la salle de danse. Les élèves ne peuvent pas quitter les cours sans l'autorisation du professeur.



ARTICLE 8 : Responsabilité

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'Avant Scène Studio reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux mis à sa disposition. Toutefois, cette assurance ne couvre pas les risques relatifs à la dégradation faite aux Bâtiments, Mobiliers, Matériels, fournis ou acquis. Les éventuelles dégradations seront financièrement supportées par les responsables du forfait ou leurs représentants.

L'Avant Scène Studio décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux et rappelle aux adhérents de ne laisser ni argent, ni bijoux, ni téléphone portable, ni autres objets de valeur dans les vestiaires.

L'Avant Scène Studio se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des adhérents en dehors des salles de cours, des vestiaires et autres locaux extérieurs utilisés pour des répétitions et des représentations (ex : trajet école-parking...)

ARTICLE 9 : Sécurité

Des itinéraires d'évacuation et des issues de secours sont prévus dans chaque salle de cours ainsi que dans les vestiaires.

Il est interdit de gêner l'accès des issues de secours et les règles de sécurité doivent être respectées.

ARTICLE 10 : Gala de fin d'année

Un gala de fin d'année est organisé par l'Avant Scène Studio avec tous les élèves. Cette représentation est la récompense des efforts fournis tout au long de l'année et pour les parents la possibilité de constater les progrès de leurs enfants.

La participation au gala n'est pas obligatoire. Cependant, le professeur doit être avisé du choix de chaque élève au plus tard en début du 2^{ème} trimestre de la saison.

Une cotisation de 20€, 25€ ou 30 pour les costumes sera demandée 2 mois avant le spectacle.

Les élèves ayant accepté de participer à ce spectacle annuel sont tenus d'assister aux cours et aux répétitions prévues. Les rôles sont distribués selon les exigences du spectacle, en fonction du niveau et de la capacité des élèves. Le professeur est seul juge en la matière.

ARTICLE 11 : Droit à l'image

Tout adhérent à l'Avant Scène Studio doit remettre à l'inscription le formulaire dûment rempli de cessation des droits à l'image.



ARTICLE 12 : Respect du présent règlement

Pour le bon fonctionnement de l'Avant Scène Studio, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tous points les dispositions de ce présent règlement.

Fait le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

